



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile**

Mélanie JUVIN
Section opérationnelle et défense

BORDEAUX, LE 05 JUIN 2023

LE PRÉFET DE LA GIRONDE

à

Destinataires in fine
(liste des communes reconnues fixée par
arrêté interministériel du 3 avril 2023)

Copie aux sous-préfets concernés

Objet : Notification de décision de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation
des sols 2022

Réf. : Arrêté interministériel du 3 avril 2023 NOR IOME2308745A paru au JORF du 3 mai
2023.

P.J. : Modalités de communication des pièces administratives et rapports d'expertise

Vous avez effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au
titre du phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à
la réhydratation des sols survenu sur votre commune au cours de l'année 2022.

Je vous informe que l'arrêté interministériel cité en référence a reconnu votre commune en
état de catastrophe naturelle pour le phénomène de mouvements de terrain différentiels
consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, conformément à l'article L 125-1 du
code des assurances. Les annexes de l'arrêté précisent la période de l'année 2022 concernée
par la reconnaissance et les motivations de cette décision : "L'intensité anormale du
phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Les
critères météorologiques et géotechniques fixés par la circulaire n°INTE1911312C du
10.05.2019 sont réunis".

Vous en avez été avisé(e) par mes services le 3 mai 2023 par mél, afin que vous puissiez
donner à cette décision toute la publicité nécessaire au plan local notamment pour informer
les sinistrés concernés, qui disposent d'un délai de 30 jours à compter de la publication de
cet arrêté au journal officiel pour déposer auprès de leur assurance un état estimatif de leurs
dommages. Cette décision a également fait l'objet d'un communiqué de presse.

Tél : 05 56 90 60 37
Mél : melanie.juvin@gironde.gouv.fr
2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 - 33077 Bordeaux Cedex
www.gironde.gouv.fr

Je vous informe que vous avez accès dans votre espace iCatNat à l'ensemble des documents composant le dossier de votre commune.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté précité, l'ensemble des documents administratifs ayant conduit à l'adoption de cette décision, et notamment les rapports d'expertise techniques réalisés, sont communicables aux communes et aux sinistrés concernés sur demande auprès de mes services, sur : pref-catnat@gironde.gouv.fr.

Vous trouverez en pièce jointe une fiche précisant les modalités pratiques de cette communication.

Les décisions de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle peuvent faire l'objet d'un recours dans les conditions prévues par l'article 4 de l'arrêté précité.

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LE PRÉFET,

Étienne GUYOT

LISTE DES DESTINATAIRES

Communes reconnues par arrêté interministériel du 3 avril 2023

Arrondissement d'Arcachon : 3 communes

Audenge
Barp (Le)
Saint-Magne

Arrondissement de Blaye : 12 communes

Cars
Cézac
Gauriaguet
Marsas
Mombrier
Plassac
Saint-André-de-Cubzac
Saint-Ciers-de-Canesse
Saint-Paul
Saint-Trojan
Val de Virvée
Virzac

Arrondissement de Bordeaux : 57 communes

Ambarès-et-Lagrave	Canéjan
Ayguemorte-les-Graves	Carbon-Blanc
Baurech	Cénac
Beychac-et-Caillau	Cenon
Camarsac	Cestas
Cambes	Eysines
Castres-Gironde	Floirac
Créon	Gradignan
Cursan	Lormont
Fargues-Saint-Hilaire	Mérignac
Haux	Parempuyre
Isle-Saint-Georges	Pompignac
Latresne	Saint-Aubin-de-Médoc
Léognan	Sainte-Eulalie
Lignan-de-Bordeaux	Saint-Genès-de-Lombaud
Martignas-sur-Jalle	Saint-Loubès
Quinsac	Saint-Louis-de-Montferrand
Sadirac	Saint-Médard-en-Jalles
Ambès	Saint-Médard-d'Eyrans
Artigues-près-Bordeaux	Saint-Selve
Bassens	Saint-Sulpice-et-Cameyrac
Bègles	Sallebœuf
Blanquefort	Saucats
Bordeaux	Sauve (La)
Boussac (Le)	Tabanac
Brède (La)	Talence
Cabanac-et-Villagrains	Tourne (Le)
Cadaujac	Tresses
Cambianes-et-Meynac	

Arrondissement de Langon : 97 communes

Aillas	Giscos	Saint-Antoine-du-Queyret
Arbanats	Gornac	Saint-Brice
Aubiac	Guillos	Saint-Exupéry
Auriolles	Hostens	Saint-Félix-de-Foncaude
Auros	Langon	Saint-Ferme
Bagas	Loupiac	Saint-Genis-du-Bois
Barie	Loupiac-de-la-Réole	Saint-Germain-de-Grave
Bazas	Réole (La)	Saint-Hilaire-de-la-Noaille
Béguey	Lados	Saint-Hilaire-du-Bois
Bellefond	Landerrouat	Saint-Laurent-du-Bois
Bernos-Beaulac	Landiras	Saint-Laurent-du-Plan
Berthez	Langoiran	Saint-Loubert
Blaignac	Lerm-et-Musset	Saint-Martial
Blasimon	Listrac-de-Durèze	Saint-Martin-de-Laye
Budos	Listrac-Médoc	Saint-Martin-du-Puy
Camiran	Lugasson	Saint-Pey-de-Castets
Cardan	Mauriac	Saint-Pierre-de-Bat
Castelviel	Mazères	Saint-Sulpice-de-Guilleragues
Caudrot	Monprimblanc	Saint-Sulpice-de-Pommiers
Caumont	Montagoudin	Saint-Symphorien
Cazats	Montignac	Sainte-Foy-la-Longue
Cazaugitat	Morizès	Sauternes
Cleyrac	Mourens	Sauveterre-de-Guyenne
Coimères	Nizan (Le)	Savignac
Cudos	Noaillac	Semens
Daubèze	Noaillan	Sigalens
Dieulivol	Paillet	Sillas
Escoussans	Pian-sur-Garonne (Le)	Targon
Faleyras	Portets	Tauriac
Fargues	Roaillan	Teuillac
Frontenac	Romagne	Toulenne
Gans	Ruch	Uzeste
	Saint-André-du-Bois	

Arrondissement de Lesparre-Médoc : 8 communes

Gaillan-en-Médoc
Grayan-et-l'Hôpital
Lesparre-Médoc
Moulis-en-Médoc
Naujac-sur-Mer
Saint-Vivien-de-Médoc
Soulac-sur-Mer
Verdon-sur-Mer (Le)

Arrondissement de Libourne : 58 communes

Arveyres
Baron
Bonzac
Branne
Camiac-et-Saint-Denis
Civrac-sur-Dordogne
Doulezon
Espiet
Eynesse
Flaujagues
Francs
Galgon
Gardegan-et-Tourtirac
Gours
Grézillac
Guîtres
Jugazan
Juillac
Lagorce
Lapouyade
Lèves-et-Thoumeyragues (Les)
Lussac
Maransin
Mouliets-et-Villemartin
Moulon
Nérigean
Pessac-sur-Dordogne
Pineuilh
Puisseguin

Pujols
Puynormand
Rauzan
Riocaud
Saillans
Saint-André-et-Appelles
Saint-Avit-de-Soulège
Saint-Christophe-des-Bardes
Saint-Cibard
Saint-Ciers-d'Abzac
Sainte-Colombe
Sainte-Florence
Saint-Genès-de-Fronsac
Saint-Germain-du-Puch
Saint-Genès-de-Castillon
Saint-Magne-de-Castillon
Saint-Martin-du-Bois
Saint-Philippe-d'Aiguille
Saint-Philippe-du-Seignal
Saint-Quentin-de-Baron
Saint-Quentin-de-Caplong
Saint-Romain-la-Virvée
Saint-Seurin-sur-l'Isle
Sainte-Radegonde
Salles-de-Castillon (Les)
Tarnès
Tayac
Villegouge
Vérac